

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 12

Date de convocation : 21 septembre
2022

Date de publication sur le site internet :

12 OCT. 2022

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

N°25

Objet : Approbation des rapports
d'activité des délégataires 2021

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Etaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON
MME BOSIZIO
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER
M. LENOBLE
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

L'article 1411-3 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une délégation de service public (DSP) produise chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service publics et une analyse de la qualité du service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les présents rapports exposent les activités des services depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 31 décembre 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-3 ;

VU l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique ;

Après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 09 septembre 2022 ;

Après avis favorable de la commission eau et assainissement du 13 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des rapports d'activité 2021 suivant :

Compétence	Communes	Déléataire / prestataire
Collecte des eaux usées	UGNY	SAUR
Collecte et traitement des eaux usées	TIERCELET	VEOLIA
Collecte et traitement STEP Principal	CHENIERES, CONS LA GRANDVILLE, COSNES ET ROMAIN, CUTRY, FILLIERES, GORCY, HAUCOURT-MOULAIN, HERSERANGE, HUSSIGNY GODBRANGE, LAIX, LEXY, LONGLAVILLE, LONGWY, MEXY, MONT SAINT MARTIN, MORFONTAINE, REHON, SAULNES, VILLERS LA MONTAGNE	SUEZ
Eau potable (production et vente en gros)	GRAND LONGWY	SAUR (prestation)
Eau potable (production, distribution)	Gorcy	SAUR
Eau potable (distribution)	Herserange	SAUR
Eau potable (production, distribution)	Hussigny-Godbrange	VEOLIA
Eau potable (production, distribution)	Longlaville	VEOLIA
Eau potable (production, distribution)	Longwy	VEOLIA
Eau potable (production, distribution)	Cons la Grandville, Cosnes et Romain, Lexy, Saulnes, Villers la Montagne	SUEZ (Prestation)
Eau potable (production, distribution)	Réhon	VEOLIA
Eau potable (distribution)	Tiercelet	VEOLIA
Eau potable (production, distribution)	Ugny	SAUR
Eau potable (production, distribution)	Morfontaine	SUEZ

- **CHARGE** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir, toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.
- **PROCEDE** aux formalités de publicité des rapports.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
Serge DE CARLI

